

Guide

Les droits des accidentés

Saviez-vous que, lors d'une collision avec un véhicule à moteur, piétons et cyclistes ont le statut de « victimes privilégiées » et sont intégralement indemnisés, même si le conducteur responsable n'a pas commis de faute ou n'est pas assuré ? Dans leur ouvrage *Victimes, défendez-vous. Le guide des accidentés*, les avocates Jehanne Collard et Romy Lafond ont recensé tous les types d'accidents (transports, voyage, sport, chasse, travail, accidents scolaires, domestiques et médicaux). Elles répondent aux questions « Que faut-il prouver ? », « Contre qui agir ? ».

Victimes, défendez-vous. Le guide des accidentés, Flammarion, 318 p., 19 €.